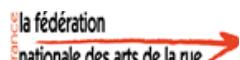


OBSERVATOIRE DE LA LIBERTÉ DE CRÉATION



Madame Sibyle VEIL
Présidence Direction Générale
Radio France
Maison de la Radio
116, avenue du Président Kennedy
75016 Paris

Monsieur Marc VOINCHET
Directeur France Musique
Maison de la Radio
116, avenue du Président Kennedy
75016 Paris

Monsieur Guy LAGACHE
Directeur délégué aux antennes et à la stratégie territoriale
Radio France
Maison de la Radio
116, avenue du Président Kennedy
75016 Paris

Ref.245/19/AT/JCB/DV/CC

Paris, le 21 mai 2019

Chère Madame, chers Messieurs,

Nous avons été alertés, notamment par une pétition, ainsi que par la presse, de la menace de suppression de plusieurs émissions consacrées à la création musicale contemporaine sur France Musique.

Nous sommes extrêmement surpris de cette décision brutale et espérons qu'il s'agit d'un malentendu.

Comment Radio-France et France Musique pourraient-elles décider ainsi de ne pas remplir leur cahier des charges, à savoir valoriser la création artistique?

L'Observatoire de la liberté de création, avec l'ensemble de ses partenaires, apporte son soutien aux musiciens, compositeurs et organisateurs de festivals qui sont légitimement inquiets des conséquences désastreuses qu'aurait la mise en œuvre de cette décision.

Le motif tiré de l'injonction par l'Etat de faire des économies n'est pas recevable. L'Etat doit donner aux grands établissements culturels et aux grands médias les moyens de remplir leurs missions. Et les économies ne peuvent porter sur la création artistique.

Nous vous demandons de ne pas sacrifier la création contemporaine.

Bien cordialement.

Jean-Claude Bologne
Co-délégué de l'Observatoire

Agnès Tricoire
Co-déléguée de l'Observatoire

Daniel Véron
Co-délégué de l'Observatoire

OBSERVATOIRE DE LA LIBERTÉ DE CRÉATION

c/o Ligue des droits de l'Homme
138 rue Marcadet – 75018 Paris
communication@ldh-france.org